



Licence de Droit

FAQ PASS – LAS

1. Quelles sont les conditions pour l'accueil des PASS en deuxième année de droit ?

Tous les étudiants qui ont eu au moins 10/20 à l'année en **PASS Mineure Droit (UT Capitole)** seront accueillis en 2^{ème} année de licence droit accès santé (LAS) de **plein droit**.
Si abandon des études de santé, passage en 2^{ème} année de licence droit.

Tous les étudiants qui ont eu au moins 10/20 en **PASS Mineure autre** que droit pourront être accueillis après avis de la Commission d'admission via **e-candidature** pour admission en L2.

Pour les étudiants n'ayant pas obtenu 10/20 aux examens, les étudiants devront se réorienter sur **Parcoursup**.

2. J'étais inscrit en LAS mais n'ai pas été accepté en 2^{ème} année des études de santé, que faire ?

Les étudiants inscrits en LAS1 Droit à UT Capitole peuvent se réinscrire directement en LAS2 Droit (accès de plein droit) s'ils ont validé leur L1 droit. Ils pourront retenter leur chance en fin de LAS2 ou de LAS3.

Les étudiants inscrits dans une autre LAS, devront solliciter une admission via e-candidature.

3. Je n'ai pas suivi de PASS ou LAS en première année, est-ce que je peux m'inscrire en LAS2 Droit ?

Les étudiants ne bénéficiant pas d'accès de plein droit devront solliciter une admission via e-candidature.

4. Combien de fois puis-je m'inscrire en LAS ou PASS ?

Chaque étudiant dispose de 2 chances pour intégrer une filière MMOPK :

- 1 PASS puis une 1 chance en LAS (en LAS2 ou LAS3),
- ou 2 en LAS (LAS1 + LAS2 ou LAS1 + LAS3 ou LAS2 + LAS)

Le redoublement n'est pas possible en 1^{ère} année de santé. Les étudiants ayant validé leur année de **PASS** pourront poursuivre en LAS2. Ceux n'ayant pas validé leur année devront candidater en L1 sans accès santé et demander l'accès santé en L2.

Les étudiants ayant validé leur **LAS** mais n'ayant pas été pris en 2^{ème} année de santé pourront retenter leur chance en LAS2 ou LAS3. Ceux n'ayant pas validé leur année devront redoubler en L1 sans accès santé et demander l'accès santé en L2.

5. Quelles sont les dates d'ouverture de la plateforme e-candidature ?

Les étudiants n'ayant pas un accès de plein droit doivent faire une candidature (du 13 au 27 mai en 2024) via [e-candidature](#). Consulter sur la condition d'admission sur la fiche diplôme [Licence de Droit](#).

6. Quelles sont les modalités d'inscription pour accéder à la L2 Droit – L2 Droit LAS ?

Pour les étudiants ayant un accès de plein droit ou une proposition d'admission, les inscriptions administratives se feront en juillet via la page [Candidater et s'inscrire](#).

7. Quelles matières de droit sont enseignées aux étudiants de la PASS Mineure Droit ?

Le volume horaire de la mineure Droit est de 80 heures de cours répartis de la façon suivante :

- Introduction droit privé / droit civil (20 heures)
- Introduction droit public / droit constitutionnel (20 heures)
- Introduction à l'histoire du droit / histoire du droit (20 heures)
- Institutions internationales / institutions européennes (20 heures)

Les cours seront dispensés intégralement à distance sur la plateforme d'enseignement Moodle. Des questionnaires autocorrigés seront positionnés à intervalles réguliers pendant les enseignements pour que l'étudiant puisse vérifier sa bonne compréhension des notions fondamentales.

8. Quelles sont les modalités d'évaluation pour les étudiants de la PASS Mineure Droit ?

La mineure Droit sera évaluée par examen terminal d'1h30, sous forme de QCM (avec un ordre de questions aléatoire en présentiel à UT3).

L'épreuve portera sur l'ensemble des matières enseignées dans la mineure.

9. Répartition des groupes en L2

Les étudiants de PASS admis en L2 Droit seront affectés dans le groupe 1

Les étudiants de PASS admis en LAS2 seront affectés dans le groupe 3.

10. Des cours de méthodologie sont-ils prévus pour les étudiants qui accèdent directement à la L2 Droit ?

Des cours de méthodologie seront proposés aux étudiants PASS admis en L2 Droit (Groupe 1).

11. Université d'Été

Les étudiants accueillis en L2 droit ou LAS2 depuis la PASS Mineure autre que Droit suite à une candidature devront obligatoirement suivre l'Université d'Été.

Les étudiants accueillis en L2 Droit ou LAS2 depuis la PASS Mineure Droit peuvent s'inscrire à l'Université d'été dédiée aux L2 qui se déroulera la dernière semaine d'août.

Programme et inscription :

12. Modalités d'admission en L2 Droit ou LAS2 Droit

